

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 8 avril 2019, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
M. Raynald Jean, conseiller no. 1
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
Poste vacant, conseiller no. 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2019-04-106. Adoption de l'ordre du jour **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé.

2019-04-107. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} avril 2019 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Présentation des états financiers 2018 et rapport du vérificateur externe

Madame Caroline Leduc de la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL a présenté les états financiers 2018 aux membres du conseil lors du caucus, précédant la séance du conseil.

Elle spécifie que plusieurs montants inscrits comme étant un revenu ne doivent pas nécessairement être considérés comme tels puisqu'ils peuvent se retrouver en tant que dépenses dans un autre poste budgétaire.

Elle mentionne que pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2018, la Ville a dégagé un excédent de fonctionnement de 72 520 \$. Le surplus accumulé de la Ville s'élève maintenant à plus de 554 676 \$.

Dépôt du certificat des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt no. 73

Mme Pauline Vrain, greffière, dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement, tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire du secteur situé sur l'ancien territoire de la Ville de Daveluyville, à l'égard du règlement numéro 73 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue pour une somme n'excédant

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

pas 2 578 000 \$, lequel certificat a été lu le 8 avril 2019 à 19 h 01.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 80.

Cinquante et une (51) personnes habiles à voter ont finalement apposé leurs signatures dans le registre ouvert le lundi 8 avril de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville. Le règlement no. 73 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

2018-04-108.
Mandat à
François Bergeron
pour la mise en
place du plan de
sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S -2,3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Daveluyville désire doter la ville d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistres pouvant survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la ville, notamment ceux de la sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et ce plan doivent être maintenus opérationnels et feront l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que M. François Bergeron, préventionniste à la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes soit nommé responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la ville de Daveluyville.

Vente de deux
parcelles de
terrain (lots
4 442 651 et
4 441 370)

Sujet reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur le projet de la rue de la Gare (règlement no. 73), le registre des personnes habiles à voter, questions auxquelles le maire a répondu.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2018-04-109.

Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 30.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière

Version non officielle